



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 23/12/2022

FÊTES DE FIN D'ANNÉE : LE PRÉFET PREND DES MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le préfet du Nord a pris des mesures de police administrative afin de prévenir les troubles à l'ordre public.

Du **23 décembre 2022 à 12h00 au 25 décembre 2022 à 12h00**, puis du **30 décembre 2022 à 12h00 au 1^{er} janvier 2023 à 12h00**, il est interdit dans l'ensemble du département :

- d'utiliser et de détenir sur la voie publique des artifices de divertissement par les non-professionnels.

Du **24 décembre 2022 à 12h00 au 26 décembre 2022 à 08h00** puis du **31 décembre 2022 à 12h00 au 2 janvier 2023 à 08h00**, il est interdit sur l'ensemble du département :

- de distribuer, d'acheter et de vendre du carburant dans des récipients transportables.

Georges-François Leclerc, préfet du Nord, a demandé à l'ensemble des forces de sécurité et de secours d'être mobilisées à l'occasion de ce week-end de festivités pour assurer la protection de la population.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)